

Avis voté en plénière du 11 juin 2019

Les maladies chroniques

Déclaration du groupe des Professions libérales

Conjuguées au vieillissement croissant et continu de la population, les maladies chroniques constituent une véritable « épidémie » qui se propage au plan mondial, et principalement dans les pays les plus développés comme la France.

Il s'agit d'un défi majeur pour la société que cet avis vient utilement nous rappeler. Enfants, adultes et personnes âgées ; nous sommes tous potentiellement concernés par les maladies chroniques car nous sommes tous exposés à un ou plusieurs facteurs de risque tels qu'une mauvaise alimentation, un manque d'activité physique, une exposition aux différentes pollutions, au tabac ou à l'alcool.

Ainsi en France, 20 millions de personnes, soit 35 % de la population couverte par le régime général de l'assurance maladie, souffrent d'une ou plusieurs maladies chroniques.

Très tôt, la France au lendemain de la 2ème guerre mondiale, en 1945, a mis en place un régime spécifique : la prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale des affections de Longue Durée (ou ALD). Même si celui-ci a été « rogné » à plusieurs reprises - économies obligent - et même si le reste à charge demeure plus élevé pour une personne en ALD, ce système reste particulièrement précieux et globalement efficace. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas réformer ce dispositif, mais cela devrait faire l'objet d'un prochain avis à part entière.

Contrairement à d'autres pays, quand un patient est traité en France pour une Affection de Longue Durée (ALD), il n'a pas trop à s'inquiéter du coût du traitement car les français bénéficient d'un accès universel aux soins, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Si cet accès universel aux thérapies toujours plus innovantes nous est envié dans de nombreux pays, celles-ci sont aussi de plus en plus coûteuses au point que les maladies chroniques représentent aujourd'hui 84 milliards d'euros de dépenses de santé, soit plus de 60% des dépenses de santé de l'assurance maladie.

Face à la croissance des maladies chroniques, une réponse d'ordre financière est insuffisante, et la pérennité de notre système de santé est aujourd'hui menacée au regard de la liste des maladies concernées, qui ne cesse de s'allonger : les maladies neurodégénératives, la multiplication des cancers et les troubles psychiatriques... .

Assurer la pérennité de notre système de santé tout en préservant nos principes de solidarité est une priorité. Cela ne doit pas se résumer à contraindre perpétuellement l'enveloppe des dépenses de santé, mais devrait nous conduire à réformer le système luimême, à partir des besoins réels des patientes et des patients.

Le défi est transversal et implique tous les acteurs. C'est la raison pour laquelle l'avis du CESE se donne pour objectifs de progresser autour de quatre priorités transversales : la prévention, la formation des acteurs, la réduction des inégalités de la prévention au soin et l'accompagnement autour d'une participation active du patient.

Les défis soulevés par les maladies chroniques sont encore nombreux ; ils concernent les patients et leurs proches, les aidants, mais également les professionnels de santé et les entreprises, dans lesquelles nous consacrons une part importante de notre vie.

Le groupe des entreprises et le groupe des professions libérales ne peuvent donc qu'être favorables aux préconisations de l'avis, et plus particulièrement sur trois d'entre elles.

- Renforcer les formations initiales et continues des professionnels de la santé et des professionnels de l'accompagnement social et médico-social, notamment sur l'éducation thérapeutique et la place du patient dans le traitement des maladies chroniques ; Ici, comme dans bien d'autres domaines, tout est question de formation.
- Permettre le partage et les échanges d'informations, en accélérant le déploiement du Dossier médical partagé (DMP) pour en faire un instrument de coordination médicale, médico-sociale et sociale permettant au patient d'être véritablement acteur de son parcours de soin.
- Enfin, parce que les entreprises sont soucieuses de la santé de leurs collaborateurs, salariés comme chef d'entreprise, et que ceux-ci souffrant de maladies chroniques nécessitent un accompagnement particulier, il est urgent :
- d'une part, de recentrer davantage la médecine du travail sur le maintien ou le retour dans l'emploi des salariés souffrant de maladies chroniques ;
- et, d'autre part, de définir un cadre pour la coordination entre médecin du travail, médecin traitant et employeur qui permette de mieux anticiper les difficultés et organiser la prise en charge des personnes exposées. C'est d'ailleurs tout le sens de la réforme de la santé au travail qui est en cours de discussion.

Le groupe des entreprises et le groupe des professions libérales remercient les rapporteurs, Anne Gautier et Michel Chassang, pour leur travail et ont voté l'avis.